

Master 2 « Droit du patrimoine culturel »

Responsables : Géraldine Goffaux-Callebaut et Stéphane Duroy

Nom - Prénom N° Etudiant
Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-sud.fr

Enseignements	ECTS	CM en h	Contrôle des connaissances	Seuil de compensation
Semestre 1	30			
Introduction au droit du patrimoine	6	24	ET	7/20
Institutions et administrations du patrimoine culturel	6	24	ET	7/20
Propriété intellectuelle et patrimoine culturel (cours mutualisé)	4	20	ECI	7/20
Pratique de la protection du patrimoine (grands systèmes juridiques de protection et de valorisation du patrimoine)	4	24	ECI	7/20
Droit des marchés publics	2	20	ECI	7/20
Droit de l'urbanisme	2	20	ECI	7/20
Droit de la protection de la nature et des paysages	2	20	ECI	7/20
Gestion des entreprises culturelles	2	20	ECI	7/20
Projet professionnel	2		ECI	7/20
Conférences		25	Non évalué	Présence obligatoire
Semestre 2	30			
Droit de la propriété culturelle	5	24	ET	7/20
Droit privé des entreprises culturelles	5	24	ECT	7/20
Droit international et européen du patrimoine culturel	3	20	ECI	7/20
Fiscalité de l'art	2	20	ECI	7/20
Droit de l'archéologie	2	20	ECI	7/20
Valorisation des musées	2	20	ECI	7/20
Droit des archives et notions d'archivistique	2	20	ECI	7/20
Introduction au droit des créations numériques	1	10	ECI	7/20
Anglais	2	20	ECI	7/20
Conférences		25	Non évalué	Présence obligatoire
Stage (3 mois minimum, 6 mois maximum) et mémoire	6		Mémoire/Soutenance	10/20 Non compensable / non compensant
Total annuel	60			

* Les cours se déroulent à Sceaux, à Paris et dans autres lieux culturels (Archives, musée du Quai Branly, au ministère de la Culture, à la Demeure historique...).

Pour les 5 heures de conférences : en fait, ce sont deux fois 5 heures financées, mais le nombre prévu au total est de 25 heures par semestre...

ET : évaluation terminale - ECI : évaluation continue intégrale (session unique) - ECT : évaluation continue et terminale

Attention ! Chaque semestre doit être validé (moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « admis »), sans compensation entre les 2 semestres.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.u-psud.fr/activation> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique consultables sur le site http://www.jm.u-psud.fr/fr/les_formations/reglement_des_etudes.html

Date et signature de l'étudiant